

# La France exporte toujours des pesticides interdits

Une faille dans la loi permet de continuer à acheminer des produits prohibés vers des pays moins protecteurs

À fin de mettre un terme à une pratique qualifiée d'« odieuse » par les Nations unies, la France prohibe depuis 2022 l'exportation de pesticides dont l'usage est interdit dans l'Union européenne (UE) en raison de leur dangerosité pour la santé ou pour l'environnement. Deux ans après l'entrée en vigueur de cette loi pionnière dans le monde, on continue pourtant à produire en France des milliers de tonnes de pesticides interdits et à les acheminer vers des pays aux réglementations moins protectrices, comme le Brésil (première destination), l'Ukraine, la Russie ou l'Inde. Effet boomerang, ces substances chimiques très toxiques reviennent dans les rayons des supermarchés français par le biais de l'importation de fruits, légumes ou épices traités avec ces pesticides.

Autre conséquence de la poursuite de ces exportations, une pollution des ressources en eau autour des sites de production en France. Telles sont les principales conclusions de plusieurs enquêtes menées par des associations (Public Eye, Unearthed et Pesticide Action Network Europe) et par l'équipe de l'émission « Vert de rage », diffusée sur France 5, qui devaient être rendues publiques mardi 24 septembre. Selon les données compilées par l'ONG suisse Public Eye et Unearthed, la cellule investigation de la branche britannique de Greenpeace, en 2023, les autorités françaises ont donné leur feu vert à l'exportation de près de 7300 tonnes de pesticides interdits, soit à peu près le même volume qu'en 2022 (7 475 tonnes).

**Traces dans la nappe phréatique**  
Les géants de l'agrochimie ont profité de failles dans la législation pour continuer à exporter des substances interdites en toute légalité. Principal trou dans la raquette, la loi s'applique aux produits « contenant » des substances non autorisées mais pas aux substances actives elles-mêmes. L'Américain Corteva et l'Allemand BASF se sont engouffrés dans cette brèche pour exporter sous forme pure respectivement plus de 3000 tonnes de picoxystrobine (un volume suffisant pour traiter presque la taille de la France métropolitaine), un fongicide interdit depuis 2017 en raison de son potentiel génotoxique, et plus de 1400 tonnes de fipronil,

## Ces substances très toxiques reviennent dans l'Hexagone par le biais de l'importation de fruits, légumes ou épices

un insecticide interdit en France depuis 2004.

Un précédent rapport de Public Eye avait révélé l'existence de cette faille en novembre 2022. Le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, s'était engagé, en décembre 2022, à « combler cette brèche ». Près de deux ans plus tard, elle est toujours béante. Contacté par *Le Monde*, le ministère indique que « l'application de l'interdiction d'exportation aux substances actives "pures" nécessite une modification de la loi, qui n'a pu être intégrée à un véhicule législatif récent ».

Une autre faille avait été ajoutée par le gouvernement. Un décret de mars 2022 a introduit une dérogation : les pesticides dont l'autorisation a expiré sans avoir fait l'objet d'une interdiction formelle au niveau européen ou dont les industriels n'ont pas présenté de demandes de renouvellement peuvent continuer à être exportés. Ce décret a été annulé le 5 mars 2022 par le Conseil d'Etat. Depuis, le ministère assure avoir corrigé le tir. En 2023, il avait validé les demandes d'exportation de plus de 700 tonnes de semences traitées avec des insecticides néonicotinoïdes comme le thiaméthoxame, interdit en France depuis 2018.

Syngenta est spécialisée dans l'enrobage de semences à base de thiaméthoxame. L'équipe de « Vert de Rage » a effectué, en février et mars, des prélèvements dans les ressources en eau autour de son usine de Saint-Pierre-la-Garenne (Eure). Les analyses ont été effectuées par l'unité de toxicologie analytique environnementale du CHU de Limoges. Le thiaméthoxame a été retrouvé dans les rejets d'eau en sortie d'usine à une concentration supérieure de près de 50 % à la norme de qualité recommandée en France pour les eaux souterraines (0,1 microgramme par litre), même chose dans des puits connectés à la nappe phréatique.



Récolte d'oranges à Tunis, en janvier 2023. YASSINE GAIDI / ANADOLU VIA AFP

Les analyses révèlent en outre la persistance dans l'environnement de pesticides interdits, que Syngenta a cessé d'exporter après l'entrée en vigueur de la loi en 2022 : des concentrations importantes (près de trois fois supérieures à la norme de qualité environnementale) d'atrazine, herbicide interdit depuis 2004, ont ainsi été mesurées dans un lac à proximité d'une ancienne décharge utilisée par l'usine, ainsi que dans la nappe phréatique.

Sollicité par *Le Monde*, Syngenta, qui possède une autre installation à Aigues-Vives (Gard), assure que « la production de produits à base de thiaméthoxame a été arrêtée en 2022 » sur le site de Saint-Pierre-la-Garenne et que l'atrazine est un herbicide qui n'y a « jamais été utilisé ». L'industriel indique cependant avoir connaissance depuis 2003 de la présence de résidus de substances actives dans les sols du site normand et mettre en œuvre des actions pour réduire leurs concentrations dans les eaux souterraines.

L'équipe de « Vert de Rage » a également effectué des prélèvements autour de l'usine BASF de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-

Maritime). C'est cette installation qui a produit les 1428 tonnes de fipronil autorisées à l'exportation par la France en 2023. Et là aussi, les analyses mettent en évidence une pollution de l'environnement et en particulier du milieu aquatique : les concentrations de fipronil (0,259 µg/l) mesurées dans les rejets aqueux de l'usine sont 336 fois supérieures au seuil considéré comme sans danger pour l'environnement.

### « Autosurveillance régulière »

Contacté par *Le Monde*, BASF indique ne pas pouvoir commenter faute d'« informations détaillées » tout en rappelant que les rejets de son usine font l'objet d'une « autosurveillance régulière en étroite coordination avec l'administration ». L'entreprise allemande ne se cache pas de profiter de la brèche législative : « Le fipronil est une substance active et sa fabrication en France n'est donc pas réglementée par la loi ».

De retour à l'envoyeur, ces pesticides interdits qui continuent à être fabriqués en France pour être exportés hors de l'Union européenne, se retrouvent dans nos assiettes par le biais des importa-

tions de fruits et légumes contaminés. L'unité de toxicologie analytique environnementale du professeur Souleiman El Balkhi a analysé 22 échantillons de fruits et légumes achetés en grandes surfaces. Résultat : près d'un tiers des échantillons contient des résidus de pesticides interdits.

Ainsi, un pommelo provenant de Chine présente des concentrations de chlorpyrifos (interdit depuis 2020) proche de la « limite maximale en résidus » (LRM) autorisée ainsi que des traces de propiconazole (interdit depuis 2018). Une grappe de raisin du Pérou contient des résidus d'imidaclopride (interdit depuis 2020) et de myclobutanil (retiré du marché européen en 2021). Une orange de Tunisie présente des traces de malathion, interdit depuis 2008 en raison de son potentiel cancérigène. « Même si les concentrations mesurées ne dépassent pas les limites autorisées, le fait de trouver plusieurs pesticides dans les fruits et légumes est préoccupant », commente le professeur Souleiman El Balkhi.

Des résultats confirmés à grande échelle par le réseau Pesticide Action Network Europe.

L'ONG a analysé les dernières données, concernant l'année 2022, issues du programme européen de surveillance des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires. Près de soixante-dix pesticides interdits ont été détectés dans les prélèvements réalisés en 2022 dont vingt et un pour des échantillons collectés en France. Parmi ces derniers, on trouve au moins cinq pesticides exportés depuis la France en 2022 : thiaméthoxame, imidaclopride, clothianidine, chlorfénapyr et quinoxyfen. Au total, 6 % des échantillons importés sont contaminés et 1,7 % avec des concentrations dépassant la LRM. Le taux monte jusqu'à 38 % pour le café, 30 % pour les pamplemousses ou 26 % pour les mandarines.

Le Vietnam, le Brésil, le Chili et l'Égypte sont les pays qui exportent le plus de produits contaminés vers la France. Le 18 septembre, le Parlement européen a mis son veto à la décision de la Commission européenne d'autoriser la présence de résidus de trois pesticides interdits dans les importations de céréales ou de café. ■

STÉPHANE MANDARD

# Pour sauver l'océan, l'appel de scientifiques pour une pêche durable

Alors que la vie marine s'effondre, des chercheurs de renom décrivent la faillite du système actuel de gestion et proposent onze actions

L'exploitation « durable » des ressources de l'océan, telle qu'elle est pratiquée depuis les années 1950, a failli. En quelques dizaines d'années, les populations de poissons et de crustacés se sont effondrées. La pêche a été désignée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, comme la cause première de déclin de la biodiversité océanique.

Depuis 2020, une trentaine de scientifiques de renom, membres d'universités et de centres de recherches de douze pays, se sont réunis lors de plusieurs ateliers à l'initiative de l'association Bloom, afin de fournir une nouvelle définition d'une réelle durabilité des pêches, c'est-à-dire à même de contribuer à nourrir les générations futures. Le résultat de leurs travaux a été publié,

lundi 23 septembre, dans la revue scientifique *npj Ocean Sustainability* du média *Nature*.

« Nous devons considérer la pêche comme un privilège et non comme un droit. La vie marine est un bien public qui devrait bénéficier à la fois à la société et à la nature et qui ne devrait pas être l'objet d'une course aux ressources motivée par des gains privés », estime l'auteur principal, Callum Roberts, professeur de conservation marine à l'université d'Exeter, au Royaume-Uni.

### Limiter la taille des navires

La publication se présente comme une feuille de route déclinée en onze actions. Avec des principes essentiels que la pêche devrait respecter : « minimiser les atteintes à l'environnement, permettre la régénération de la vie et des habitats marins et s'adapter au changement climatique »,

mais aussi atteindre davantage d'équité entre les différents acteurs qui vivent de la mer.

L'ampleur du déclin de la faune marine est manifeste à présent. Les spécimens de grande taille disparaissent. Depuis 1970, par exemple, le nombre de requins et de raies a diminué de 71 % dans le monde.

Pour expliquer le fiasco d'une pêche « durable » qui n'en a que le nom, les auteurs mettent en cause la gestion des captures espèce par espèce, qui revient à considérer le milieu océanique comme un hangar en silos, et non comme un système vivant et vulnérable. Le concept dit du rendement maximum durable – qui a convaincu responsables politiques et économiques dans le monde entier, en particulier dans l'Union européenne – « repose sur une théorie simpliste et productiviste qui suppose que tant que les

volumes de capture mondiaux restent en deçà d'une limite fixée, n'importe qui peut pêcher à peu près n'importe quoi, n'importe où, avec n'importe quelle méthode », estime M. Roberts.

Or non seulement l'objectif visant à extraire la plus grande quantité de biomasse possible sans affecter le processus de re-

« La vie marine ne devrait pas être l'objet d'une course aux ressources motivée par des gains privés »

CALLUM ROBERTS  
professeur de conservation marine à l'université d'Exeter

nouvellement d'un stock halieutique a été défini à une époque où le changement climatique ne semblait pas d'actualité, mais il n'est en outre respecté que pour 62 % des stocks.

La publication énonce des recommandations. Il s'agit de pêcher moins et de gérer les ressources plus intelligemment si l'on veut un jour retrouver l'abondance. Il faut laisser les poissons grandir, se nourrir – actuellement les petits poissons pélagiques sont massivement soustraits pour l'aquaculture –, se reproduire, les espèces des grandes profondeurs ayant besoin de beaucoup de temps pour y parvenir, cesser de détruire leurs habitats et les forêts de corail où se réfugient les juvéniles.

Il faut encore soustraire aux pêcheurs certaines zones vulnérables ou riches en biodiversité dans des aires marines protégées ; mettre fin aux chaluts qui pulvérisent les organismes vivant sur le fond, dragues, sennes démersales non sélectives ; stopper la dispersion de filets perdus, des dispositifs de concentration de poissons et autres pollutions plastiques... Limiter la taille des navires dotés de technologies de plus en plus sophistiquées. Enfin, il serait temps selon les scientifiques de mettre fin aux subventions néfastes, estimées à 20 milliards d'euros en 2018, majoritairement en faveur du secteur industriel.

« Tout est à repenser : le calcul et le partage des quotas de pêche, la protection des juvéniles, des fonds marins et des espèces sensibles, la gouvernance, notamment la représentation des pêcheurs et des ONG, etc. », résume Didier Gascuel, de l'Institut Agro de Rennes, qui a participé à cette étude. ■

MARTINE VALO